

*Décision de la présidence*

Le secrétaire parlementaire a dit qu'il croyait le député sur parole et qu'il acceptait ma décision.

Le député de Windsor—Sainte—Claire semble laisser entendre que ce qui s'est passé avec ces étudiants n'est pas aussi important que la discussion qu'il pourrait avoir avec le secrétaire parlementaire. Il peut avoir sa discussion avec le secrétaire parlementaire. Cependant, en tant que Président, je dois vous dire que je prends très au sérieux ce genre de manifestation à la Chambre. En plus de tout le reste, je suis responsable de la sécurité ici. Même si ce point n'a pas été soulevé pendant le débat, j'en suis bien conscient.

Il y a aussi un autre point dont je suis très conscient. C'est bien beau pour les Canadiens de dire ces temps-ci qu'ils n'ont pas de respect pour les hommes politiques. Ils n'ont peut-être pas de respect pour certains d'entre eux, mais si le pays n'a plus de respect pour cette institution, je voudrais bien savoir par quoi il voudrait la remplacer.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Le député voudra peut-être soulever cette question d'une autre façon mais, pour l'instant, l'affaire est close. La motion est dégagée de toute accusation contre le député. Cela a été fait dans les règles et a été accepté par la Chambre. Si le député veut soulever la question à un autre moment, nous entendrons évidemment ce qu'il a à dire.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, nous avons tous écouté vos paroles judicieuses et, bien entendu, nous acceptons votre décision. Cependant, je pense qu'il y a une autre chose que nous devons régler avant d'aller plus loin. Il nous tarde d'examiner toute la question des manifestations et de leurs répercussions sur la réputation de la Chambre. On a réglé cette question comme il se doit, monsieur le Président, sur votre recommandation.

Je voudrais maintenant m'adresser, par votre entremise, monsieur le Président, à mon collègue, le secrétaire parlementaire, qui a porté des accusations très graves contre le député de Windsor—Sainte—Claire. Lorsque vous avez précisé que la question de privilège ne paraissait pas fondée à première vue, le secrétaire parlementaire a déclaré que cette décision ne lui posait aucun problème. C'est exactement ce qu'il a dit. Je suppose qu'on doit en conclure qu'il accepte donc cette décision.

Cependant, dans l'intérêt de notre institution et étant donné que la parole d'un député est ce qui compte le plus, je demande au secrétaire parlementaire, qui a porté ces très graves accusations contre mon collègue, d'inter-

venir maintenant et de faire ce qu'on est en droit d'attendre de lui.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je suis placé dans une situation quelque peu difficile. Cela s'explique simplement. . .

**Mme Mitchell:** Vous vous y êtes placé vous-même.

**M. Cooper:** Si les députés voulaient bien m'écouter jusqu'au bout, je leur expliquerais ce que je veux dire au juste lorsque j'affirme que je suis placé dans une situation difficile. J'ai précisé très clairement que j'acceptais la décision de la présidence. Je crois qu'elle est tout à fait judicieuse.

En outre, j'accepte la parole du député de Windsor—Sainte—Claire. J'ai écouté très attentivement la décision de la présidence, mais je n'ai évidemment pas en main le texte de cette décision. Je vais donc vous en citer certains passages de mémoire et vous exposer mon problème. Le Président a précisé ce qu'on entend par «*prima facie evidence*». Il s'agit d'éléments de preuve qui sont retenus tant qu'ils n'ont pas été contredits ou réfutés par d'autres éléments de preuve.

J'ai soulevé la question de privilège dans cette enceinte en me fondant sur des éléments qui me paraissaient fondés à première vue. Depuis, il s'est produit certains événements dont le Président a tenu compte pour rendre sa décision que j'accepte entièrement. Je veux parler notamment de la parole donnée par le député de Windsor—Sainte—Claire. Il m'est difficile de présenter des excuses pour une déclaration que j'ai faite dans cette enceinte, alors que je croyais que mes affirmations étaient tout à fait exactes, et de démentir ensuite mes paroles. Voilà tout le problème; je ne peux démentir les affirmations que j'ai faites à ce moment-là.

**M. Riis:** Monsieur le Président, je ne vais pas m'attarder là-dessus. Du travail important nous attend, et je regrette que mon collègue ait choisi cette façon d'agir. Il sait maintenant, s'il réfléchit à la décision très sage que vous avez rendue à la Chambre, que ses accusations étaient fausses. Il l'admet lui-même.

Il serait tout à fait judicieux et dans le meilleur intérêt de cette institution que le député retire ce qu'il a dit et présente des excuses à mon collègue, le député de Windsor—Sainte—Claire. Après tout, nous sommes appelés à collaborer et nous voulons le faire. Par contre, tant que ces accusations pèseront, en dépit de la décision que vous avez rendue, monsieur le Président, les travaux de cette grande institution en souffriront.